

Le veto du maire au projet de pont routier



Cédric Aoun, maire de Triel-sur-Seine, a fait part de sa déception après que le département n'a pas répondu à ses propositions de préservation des arbres de la ville.

triel-sur-seine | Cédric Aoun refuse finalement de rétrocéder des chemins qui se trouvent sur le tracé.

Une décision qui pourrait sonner le glas du projet de 2 x 2 voies reliant la D 30 à la D 190.

Cédric Aoun, élu à Triel-sur-Seine, refuse finalement de rétrocéder des chemins prévus sur le tracé. Une décision qui pourrait sonner le glas de la liaison D 30-D 190 défendue depuis plus de 20 ans par le département des Yvelines.

Virginie Wéber

Ce serait un sacré coup de frein. Dans les Yvelines, le projet de 2 x 2 voies qui doit franchir la Seine au niveau d'Achères pourrait avoir du plomb dans l'aile. Cédric Aoun, maire (sans étiquette) de Triel-sur-Seine, refuse finalement de rétrocéder les chemins ruraux (appartenant à sa commune) qui sont sur le tracé et dont le conseil départemental a besoin pour construire l'infrastructure routière.

L'élue invoque notamment l'abattage d'une centaine d'arbres dans sa ville. « Fermement opposé » à cette action, Cédric Aoun avait écrit le 30 juin un courrier

au département dans lequel il proposait de déplacer de quelques mètres le tracé afin de « préserver le cadre actuel ». Une proposition restée lettre morte, ce qui s'ajoute à d'autres déconvenues.

« Je déplore le fait que mes propositions alternatives pour préserver notre patrimoine arboré n'aient pas été prises en considération », écrivait l' élu il y a quelques jours dans un post sur Facebook où il partageait les photos des arbres tronçonnés. Il constatait aussi amèrement « la confrontation d'idéologies d'opportunité au détriment de notre environnement (...). Plus je m'implique dans ce milieu, plus ma déception grandit », concluait l'intéressé.

« Un projet n'apportant rien aux Triellois »

En compensation, le département, qui défend ce projet routier depuis des années, a bien planté 144 jeunes arbres mais ils ne peuvent « pas remplir les mêmes fonctions écologiques avant une dizaine d'années », selon le maire de Triel-sur-Seine, qui évoque d'autres déceptions.

Joint par « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France » ce mercredi, le conseiller de l'intercommunalité Grand Paris Seine et Oise précise sa pensée. « Je ne suis pas contre les voies de circulation, on en a besoin. Mais autant en 2020, c'était le bon moment pour développer ce type d'infrastructures, aujourd'hui il y a peut-être d'autres priorités, compte-tenu des finances du département en berne », suggère l' élu. Il rappelle par exemple qu'il « attend toujours des travaux au collège des Châtelaines », une compétence du conseil départemental. Par ailleurs, Cédric Aoun souhaitait surtout connecter la future liaison routière à la zone d'activités des Cettons, parc de 60 entreprises. « Pour la bretelle d'accès, les entreprises étaient prêtes à payer. Il fallait juste que le département donne son accord, assure l' élu. Et pour la déviation de 50 m, il n'y avait ni problème d'emprise ni problème concernant la déclaration d'utilité publique, puisque ceci est considéré comme une modification à la marge. » En conclusion, Cédric Aoun décrit « un projet n'apportant rien aux Triellois ».

Sa décision pourrait condamner le projet si le tribunal administratif venait à statuer de la même façon que pour l'ancien projet de déviation de la D154. Au printemps 2023, la justice avait décidé l'arrêt du chantier routier à la suite du refus du maire (Renaissance) de Verneuil-sur-Seine, Fabien Aufrechter, d'accorder au département l'accès à ses chemins au cœur de la forêt.

Pour les nombreux opposants au projet du pont d'Achères, ce revirement est une excellente nouvelle. « Si le maire de Triel reste sur cette ligne, on va ajouter cet élément à notre dossier judiciaire. Une chose est sûre, cette décision va dans le sens de notre combat », confirme Denis Millet, président de l'association Non à la 104 Bis. Ce dernier relève aussi le coût du projet, « évalué à 200 millions d'euros en 2022 et qui pourrait atteindre, avec l'inflation et les dérives de coûts de ce type de projets, pas moins de 400 millions d'euros en 2028 ».

Contacté, le conseil départemental n'a pas souhaité réagir.